

15/7 ESP

TROUGALE
veronique
Horticulture
12300 Bouillac

FACTURE N° 29

M Camping de la
diege.

12700 SONNAC

n° TVA intracommunautaire

n° TVA intracommunautaire

le 15 juillet 20 25

TVA 10%

EXACOMPTA

diverses plantes

TOTAL 11,00 €

Trougale

RÈGLEMENT pour le Conditions d'escompte pour paiement anticipé

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).